

Procès verbal

Le mardi 03 juin 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de René PRUVOST.

Secrétaire de la séance : CHANTAL JACQUEMELLE

Présents : René PRUVOST, CHANTAL JACQUEMELLE, Jérémy HUE, GENEVIEVE VAILLANT, DIDIER BAISEZ, Florence GARET, Gaëtan DEFER

Représentés :

Absents et excusés : Jonathan FORTIEZ

Ordre du jour :

- Décision modificative de budget
- Vente matériel communal
- Point fête de l'omelette
- projet salle des fêtes
- Délibération urbanisme
- Questions diverses

Séance ouverte à 20h00 et close à 22h00

Délibérations du conseil :

vente matériel (N° DE_2025_019)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le stock de seaux à champagne utilisés pour la fête de l'omelette. Il précise qu'il a reçu la demande de la commune de Bouquemaison pour en reprendre la moitié soit 18 seaux pour un montant de 78 euros.

Après délibération, le conseil municipal valide la vente de 18 seaux à champagne à la commune de Bouquemaison pour la somme de 78 €.

Délibération : adoptée

fonds de concours communauté de communes (N° DE_2025_018)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de faire une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour la réalisation des travaux de voirie qui s'élève à 10 999.50 €, sur ce montant HT il propose de demander 8 557.95 € soit le montant maximum mobilisable pour le mandat 2020- 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation des travaux de voirie qui s'élève à

10 999.50 € et la demande de fonds de concours à hauteur de 8 557.95 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Cession matériel communal (N° DE_2025_014)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de l'agent technique et au contrat d'entretien signé avec la vie active, le matériel communal n'est plus utilisé pour l'entretien des espaces verts.

Il propose de revendre la remorque double essieux immatriculée CF-454-WY, une élagueuse et un taille-haie pour éviter que ce matériel ne se dégrade au fil du temps dans le garage qui est très humide.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition de mise en vente du matériel et propose les prix de vente suivants :

- élagueuse ECHO : 120 €
- taille haie ECHO : 150 €
- remorque double essieux immatriculée CF-454-WY : 250€.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Désignation élu chargé de la validation des demandes d'urbanisme du Maire (N° DE_2025_013)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'approbation du PLUi de l'Est et conformément à l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme qui précise que : "si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigne l'élu qui sera responsable des dossiers d'urbanisme déposés en son nom ou tant que mandataire.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime désigne Chantal JACQUEMELLE signataire des dossiers d'urbanisme de Mme le Maire.

Délibération : adoptée

Projet aménagement de l'ancienne école en salle des fêtes (N° DE_2025_015)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'architecte Mme DOMONT qui est venue sur la commune en 2022 pour étudier le projet d'aménagement de l'ancienne école pour en faire une salle des fêtes.

Le devis comprend la réalisation du relevé et restitution graphique du bâtiment actuel, l'étude

de faisabilité du projet, les plans et chiffrage du projet et les documents d'urbanisme pour un coût total HT de 9 545 €. Il propose au conseil municipal de délibérer sur le lancement du projet afin de pouvoir déposer les dossiers de subventions en fin d'année.

Après délibération, le conseil municipal unanime valide la proposition de Monsieur le Maire pour le lancement du projet tel qu'il a été présenté. Il autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à déposer les dossiers de subventions s'y afférents.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - LE SOUICH 2025 (N° DE_2025_017)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
73111	Impôts directs locaux	1 023	0
74111	Dotation forfaitaire des communes	-387	0
741121	DSR des communes	2 212	0
741127	DNP des communes	-234	0
742	Dot. aux élus locaux	4	0
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	155	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 773	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		2 773	0

Délibération : adoptée

Sujets abordés sans délibération :

Fête de l'omelette : Monsieur le maire a exposé le bilan de la fête de l'omelette. Les bénéfices sont

identiques à l'année dernière pour 50 repas servis en plus. Dans l'ensemble des retours ont été faits sur des problèmes de services, il faudra revoir l'organisation pour l'année prochaine.

Questions diverses :

Des devis seront faits prochainement pour la réparation du chemin du chateau d'eau.

Le conseil municipal a donné son autorisation à la création et la pose d'une boîte à livres sur la commune.

Mr Hue est chargé de voir pour réparer le banc de la rue de la haut face à la chapelle.

Les changements du mode de scrutin pour les prochaines élections seront communiqués à la population par le biais du bulletin municipal

René PRUVOST
Président de séance

CHANTAL JACQUEMELLE
Secrétaire de séance